



PRÉFET DE L'INDRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction du développement
local et de l'environnement

Affaire suivie par : jennifer.armand@indre.gouv.fr

Le Préfet

Châteauroux, le **17 OCT. 2023**

Monsieur le Directeur,

La directive 2010/75/UE du 24 novembre 2010 dite IED (Industrial Emissions Directive) relative aux émissions industrielles est issue de la fusion de sept directives dont celle relative à la prévention et à la réduction intégrées à la pollution.

Suite à la publication au JOUE, un délai de 4 ans est accordé aux exploitants pour se mettre en conformité vis-à-vis des nouvelles MTD (Meilleures Techniques Disponibles).

Vu le rapport du 26 septembre 2023, établi par l'Inspection des Installations Classées, je vous notifie l'application de l'arrêté ministériel du 27 février 2020 relatif aux MTD applicables à certaines installations classées du secteur de l'agroalimentaire relevant du régime de l'autorisation au titre des rubriques 3642, 3643, 3710 (pour lesquelles la charge polluante principale provient d'installations relevant des rubriques 3642 ou 3643) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et de la directive en application de l'article R.515-73 du code de l'environnement. Cet arrêté ministériel de prescriptions générales s'applique sans préjudice des dispositions de l'arrêté préfectoral applicable au site.

Le service de l'Inspection des Installations Classées reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet, et par délégation,
La Secrétaire Générale,

Nadine CHAÏB

M, le Directeur
Laiterie LSHD
6 Rue La Borde Varennes/Fouzon
36120 VAL-FOUZON